

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Secteur de projet de la place du général de Gaulle :

- bilan de la concertation sur la requalification des espaces publics

Séance du 19 décembre 2019

Convocation du 13 décembre 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, MM. Thierry Legros, Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,
Mme Pauline Schmidt par Mme Monique Pourcelot,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
M. Thibault Hennion par Mme Chantal Brault,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould

Etaient absents non représentés :

Mme Catherine Lequeux,
M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 décembre 2019

OBJET : Secteur de projet de la place du général de Gaulle :

- **bilan de la concertation sur la requalification des espaces publics**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Sceaux révisé le 27 septembre 2016, et modifié le 25 septembre 2018,

Vu sa délibération du 16 décembre 2009 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation pour le secteur de la place du général de Gaulle et ses abords,

Vu sa délibération du 11 mai 2017 approuvant la charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux,

Vu sa délibération du 29 mars 2018 prenant acte de la première phase de concertation et décidant d'engager opérationnellement le projet,

Considérant que le projet consiste notamment à requalifier les espaces publics du secteur de la place du général de Gaulle, à travers notamment la création de nouveaux ouvrages tels qu'un mail piéton, dans le prolongement de la rue piétonne Houdan et une place au droit du château de l'Amiral,

Considérant que de ce fait, le projet d'aménagement des espaces publics est susceptible d'entrer dans le champ d'application des articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'Urbanisme, qui soumet à concertation certains projets du fait de leur nature et de leur ampleur,

Vu l'arrêté du maire du 22 octobre 2019 précisant les objectifs du projet de requalification des espaces publics de la place du général de Gaulle et les modalités de concertation,

Considérant que la concertation sur le projet de requalification des espaces publics de la place du général de Gaulle a fait l'objet de :

- rencontres citoyennes, au 1^{er} semestre 2017, réunissant plus de 1 000 personnes et sur la base desquelles la charte sur l'avenir du centre-ville, a été élaborée ;
- 6 ateliers collaboratifs, organisés entre mai 2017 et juin 2019 ;
- 4 réunions publiques, d'avril 2017 à novembre 2018 ;
- la publication d'articles dans le Sceaux Mag, sur le site internet de la Ville et sur un site dédié à la démarche *Parlons ensemble du centre-ville*, pendant toute la démarche de concertation ;
- l'ouverture de la maison du projet, de mai à octobre 2018 au château de l'Amiral, dans le cadre de la préfiguration du projet puis d'avril à juillet 2019, au rez-de-chaussée de l'immeuble du 3 rue du Four. Un animateur dédié était présent pour présenter le projet et répondre aux questions du public, qui avait également à sa disposition une exposition, des supports vidéo, de la documentation. Un livre d'or permettait également l'expression libre ;
- la diffusion de brochures et de publications ;
- la mise à disposition du public d'un dossier présentant la démarche et son résultat, à travers l'établissement d'un projet de programme, du 12 au 30 novembre 2019. Un registre était également ouvert.

Vu le bilan venant d'être exposé et dressé suite à ladite concertation,

Considérant que la concertation a été menée tout au long de la mise au point du projet et qu'elle a suscité une très large participation,

Considérant la demande de M. Hachem Alaoui-Benhachem qu'il soit procédé à un vote à scrutin secret,

Considérant qu'en vertu de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, il est voté au scrutin secret [...] lorsqu'un tiers des membres présents le réclame,

Considérant que la demande de vote à scrutin secret sur la présente délibération n'a pas recueilli le soutien d'un tiers des membres présents à la séance,

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 votes contre : MM. Xavier Tamby, Thierry Legros, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras ; 1 abstention : Mme Hélia Cacères)

PREND ACTE du bilan de cette concertation.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



Philippe (Signature)

